



## Annexe 5

### Analyse du référendum alsacien

*(J. Louiche - Avril 2013)*

✚ Le référendum du 7 avril posait la question suivante :

*Approuvez-vous le projet de création, en Alsace, d'une Collectivité Territoriale d'Alsace, par fusion du Conseil Régional d'Alsace, du Conseil général du Bas Rhin, du Conseil Général du Haut Rhin ?*

✚ La loi de 2010 était:

« Art.L. 4124-1.-I. — Une région et les départements qui la composent peuvent, par délibérations concordantes de leurs assemblées délibérantes, demander à fusionner en une unique collectivité territoriale exerçant leurs compétences respectives...

II. — Le Gouvernement ne peut donner suite à la demande que si ce projet de fusion recueille, dans **chacun des départements** concernés, l'accord de **la majorité absolue des suffrages exprimés**, correspondant à un nombre de voix **au moins égal au quart des électeurs inscrits** ...

III. — La fusion de la région et des départements qui la composent en une unique collectivité territoriale est décidée par la loi, qui détermine son organisation et les conditions de son administration. »

✚ Les résultats sont les suivants :

|                   | BAS RHIN   | HAUT RHIN  | ALSACE     |
|-------------------|------------|------------|------------|
| % abstentions     | 65%        | 63%        | 64%        |
| % blancs ou nuls  | 1%         | 1%         | 1%         |
| <b>OUI</b>        |            |            |            |
| en % des exprimés | 65%        | 44%        | 58%        |
| en % des inscrits | <b>23%</b> | <b>16%</b> | <b>20%</b> |
| <b>NON</b>        |            |            |            |
| en % des exprimés | 32%        | 56%        | 42%        |
| en % des inscrits | 11%        | 20%        | 15%        |

- Dans le Bas Rhin, le oui est majoritaire mais inférieur aux 25% des inscrits.
- Dans le Haut Rhin, le non est majoritaire.
- On note aussi une forte abstention.

Le résultat est donc **doublement négatif**.

*Comment explique-t-on ce résultat du point de vue de la qualité du débat démocratique ?*

#### **a) La compréhension de la loi fixant les conditions**

Donner un avis sur le principe alors que la loi qui détermine son organisation et les conditions de son administration sera créée ultérieurement a provoqué des incompréhensions et une impression soit de chèque en blanc, soit de vote explicite (la fusion) mais aussi implicite (le futur fonctionnement)

#### **b) La barrière des 25% des inscrits pour le oui dans chaque département :**

Alors que le oui a globalement la majorité des suffrages exprimés (255403 oui, contre 187123 non, soit 57,7% oui), le non l'emporte.

#### **c) Les conditions de l'élaboration**

Réalisée au sein des 3 collectivités, a-t-elle suffisamment impliqué les autres élus, les représentants des personnels des 3 collectivités, la société civile ?

#### **d) L'information**

Même si les médias locaux se sont largement fait l'écho de ce projet, donnant la parole à tous, nombre de citoyens n'étaient pas informés

#### **e) Le contenu du projet de future collectivité adopté par les collectivités actuelles**

- Le document adopté en janvier par les 3 collectivités, déterminant un projet d'organisation de la nouvelle collectivité est apparu pour certains très complexe. (une nouvelle usine à gaz).
- Des partisans du oui (PS et Verts notamment), ont pris le parti de parier sur le oui en prévoyant d'influer sur le futur débat concernant la loi.
- Des partisans du non (PS notamment), ont pensé que le Gouvernement et le Parlement seraient pied et poings liés avec le projet des 3 collectivités, si le oui l'emportait.
- Les économies annoncées n'apparaissaient pas évidentes à tous

#### **f) Les prises de position des personnalités alsaciennes**

Alors qu'une quasi-unanimité des membres de chacune des trois collectivités a adopté le projet, au fil des semaines sont apparues des oppositions de la part de conseillers généraux et régionaux mais aussi des élus des grandes villes Strasbourg, Colmar et Mulhouse

#### **g) Les débats se sont situés à différents niveaux :**

1. Le contentieux Haut-Rhin – Bas Rhin, le Haut Rhin se sentant loin de Strasbourg jugée hégémonique ;
2. La bataille sur la localisation du siège et des futures instances, même s'il était proposé 2 lieux : Strasbourg pour l'Assemblée territoriale et Colmar pour le Conseil exécutif ;
3. La superposition des entités territoriales et répartition des compétences : future euro-métropole de Strasbourg, annoncée en pleine campagne, euro-district... ;
4. L'abandon des 2 Conseils Généraux, même si subsistaient des assemblées au moins au début.... ;
5. Les règlements de compte entre élus, introduisant des peurs (la suppression de la préfecture du Haut-Rhin...), les positions différentes d'élus du PS .... ;
6. La difficile collaboration droite-gauche pour un projet commun ;
7. L'agitation des extrêmes.

#### **h) Le contexte national**

1. L'Alsace épargnée jusque récemment, n'échappe pas aux fermetures d'entreprises et à la progression du chômage, la « cuisine » politique n'est pas la première préoccupation de bon nombre de citoyens ;
2. L'éclatement de l'affaire Cahuzac dans la semaine précédant le référendum, favorisant le dégoût pour les politiques a pu jouer sur l'abstention.

En conclusion, on pourrait dire qu'un tel projet nécessite un travail en amont très participatif et une autre façon de faire de la politique visant en priorité l'intérêt général.

---